



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

Approbation du projet d'aménagement des espaces publics et sollicitation des subventions auprès des financeurs

Le 25 février 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature de la Convention Petites Villes de Demain (PVD) avec les partenaires concernés.

Le 02 décembre 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature du mandat public avec la SPL Territoire 25.

Le 12 janvier 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La dépense a été inscrite au budget 2023 de la commune le 06/04/2023 : création d'une Autorisation de Programme de 3 865 380 € TTC (+ 346 620 € TTC en 2022).

Le projet d'aménagement des espaces publics du cœur de bourg répond à différents objectifs :

- La sécurisation des flux routiers, piétons et des modes doux
- L'amélioration du partage des espaces par différents usages
- L'amélioration du réseau de voies cyclables
- La désimperméabilisation et végétalisation d'espaces à dominante minérale
- L'aménagement qualitatif du paysage du centre-bourg de la commune
- L'amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'accès aux commerces et services
- La création d'aménagements sobres en consommation d'eau, en entretien et pérenne

Il se divisera en plusieurs interventions :

- La réalisation de plusieurs équipements de ralentissement des flux (plateaux ralentisseurs, feux récompenses, feux de micro-régulation et carrefour à feux) à l'approche des espaces centraux et de l'école Lavoisier ;
- L'installation et remplacement des feux par des feux intelligents aux carrefours de la place ;
- La réalisation d'un réseau de voies cyclables entre les entrées de Valdahon et les pôles d'activités de la commune (écoles, pôles sportifs, gare, médiathèque, etc.)
- La création d'une place surélevée centrale sur la Grande rue, limitée à 30km/h, marquée par un revêtement plus clair ;
- La désimperméabilisation d'environ 350m² et la plantation de 47 arbres dont 5 arbres de grande taille sur la place de la Grande rue. La plantation des arbres est le résultat d'une étude visant à réduire les dévoiements afin de ne pas surenchérir le coût de l'opération ;

- Un bassin sera réalisé sur la place de la mairie, pour marquer le passage du Dahon et être source de fraîcheur ;
- Le maintien de 40 places de stationnement sur ce même espace central, régulées par un régime de zone bleue, dont une partie se trouvera sur un espace modulable, pouvant laisser place à un espace de manifestations festives ;
- Du mobilier sobre, uniforme et pérenne sera installé ;
- L'installation et remplacement des feux par des feux intelligents aux carrefours de la place ;
- L'aménagement de la place de Valdahon-le-bas (rue du stade), avec le même revêtement plus clair, la réorganisation du stationnement (10 places), et la plantation de 3 arbres.

(Illustrations en annexes)

Tableau de décomposition du coût complet de l'opération

MaJ : avril 2023 (phase AVP)

Désignation	€ HT	€ TTC
HONORAIRES TECHNIQUES		
Honoraires MOE (Altitude 35 - JD BE - Le point Lumineux)	387 000,00	464 400,00
Territoire 25 (pilotage et coordination, gestion financière et administrative des consultations et des marchés)	66 300,00	79 560,00
<i>La collectivité est engagée à ce jour jusqu'à la phase PRO pour les honoraires de la MOE et de T25</i>		
Coordonnateur SPS	11 000,00	13 200,00
Total honoraires techniques	464 300,00	557 160,00
FRAIS DIVERS		
Assurances	20 000,00	24 000,00
Frais consultations	3 000,00	3 600,00
Diagnostic amiante et HAP	7 000,00	8 400,00
Géomètre	37 000,00	44 400,00
Total honoraires techniques	67 000,00	80 400,00
TRAVAUX AMENAGEMENT		
Valdahon-le-haut	2 134 000,00	2 560 800,00
Valdahon-le-bas	195 000,00	234 000,00
Voies cyclables	122 000,00	146 400,00
Aménagements de réduction de la vitesse	333 520,00	400 224,00
Total travaux	2 784 520,00	3 341 424,00
ALEAS		
Provision pour imprévus, divers et aléas (7%) Travaux	194 916,40	233 899,68
Total aléas	194 916,40	233 899,68
TOTAL OPERATION	3 510 736,40	4 212 883,68

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Taux	Montant de subvention prévisionnelle	Assiette
Financements publics				
Etat	DETR	30%	405 600 €	1 352 000 € ¹
Etat	Fonds Vert – Volet renaturation des villes et villages	30%	117 000 €	390 000 € ²
Région	Centralité rurale en région		450 000 €	3 510 000,00 € ³
Département	Aménagement centre bourg (hors voiries) – Contrat P@C	A définir ⁴		2 787 000€ ⁵
	Revêtement voiries, amendes de police et politique cyclable	30 à 55% selon le dispositif sollicité	349 000 €	858 000€
Agence de l'eau	Désimperméabilisation		7 000 €	330 000€ ⁶
TOTAL			1 328 600€⁷	
Auto-financement				
Fonds propres / emprunt		20 % Minimum ajuster		
Total HT		Minimum	3 510 000 €	

En fonction du résultat de la consultation des entreprises, conformément à l'article 6 du mandat public, le contrat de mandat pourra faire l'objet d'un avenant après la consultation des entreprises.

Au vu de ce qui précède, après avoir assisté à la présentation du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation du projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg de Valdahon, selon le coût prévisionnel de l'opération estimé sur la base d'un avant-projet à 3 510 000 € HT soit 4 212 000 € TTC ;
- Autorise la consultation des entreprises ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 30% du coût de l'opération au titre des divers dispositifs de l'Etat (DETR-DSIL, Fonds Vert, PVD, etc.) ;
- Sollicite auprès de la Région BFC une subvention d'un montant de 450 000€ dans le cadre du dispositif Centralité Rurales en région (C2R) ;
- Sollicite auprès du Conseil départemental du Doubs une subvention d'un montant de 349 000€ dans le cadre des amendes de police, de la politique cyclable et pour la réfection de la voirie départementale ;
- Sollicite auprès du Conseil départemental du Doubs une subvention dans le cadre du Contrat P@C, dont le montant reste à définir, pour atteindre le taux d'aide légal de 80% à l'échelle du projet ;
- Sollicite auprès de l'Agence de l'eau RMC une subvention à hauteur de 50% des dépenses liées à la désimperméabilisation, au titre de la désimperméabilisation des sols, de la déconnexion des eaux pluviales ;
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, à savoir le montant de l'opération duquel sera déduit les montants de subventions attribués par les différents financeurs ;
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la poursuite de l'opération et à ces différentes demandes de subventions ;
- Autorise la SPL Territoire 25 à déposer les différents dossiers de demandes de subventions.

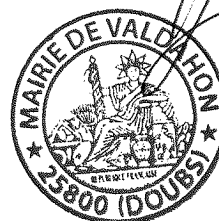
Rapport adopté à la majorité :

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 6

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/05/2023

¹ Voirie communale, trottoirs RD et pistes cyclables

² Renaturation et végétalisation

³ Opération de revitalisation. Part de l'enveloppe du dispositif C2R – Doit répondre aux écoconditions

⁴ Coût d'opération, Montant à définir, en complément des autres financements, afin d'atteindre le taux de subvention légal de 80%

⁵ Coût d'opération duquel on déduit les assiettes prises en compte dans le cadre des autres dispositifs du Département

⁶ Désimperméabilisation et déconnexion au réseau unitaire

⁷ Montant prévisionnel sans prise en compte de la participation du Département au titre du P@C, dont son taux d'aide sera défini en complément des autres financements